



Atelier de relecture de la circulaire n°086
du 18 mai 2016, relative aux traitements
sylvicoles dans les forêts permanentes

Communiqué final

MBANKOMO, 11 JANVIER 2024



APPUI AU SECTEUR
PRIVE FORÊTS-BOIS
PACTE VERT CAMEROUN



Financé par
l'Union Européenne



L'an deux mille vingt-quatre, les 10 et 11 janvier s'est tenu à l'Hôtel UNITED de Mbankomo, un atelier de « Relecture de la Circulaire n°086 du 18 mai 2016, relative aux traitements sylvicoles dans les forêts permanentes.

Co-organisé par l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), dans le cadre de l'amendement de la Circulaire suscitée en vue de sa réécriture.

Y ont pris part, les Hauts responsables du MINFOF, de l'ANAFOR, des partenaires financiers et techniques (ATIBT/GIZ-ProFEC), du Secteur Privé représentés par les Concessionnaires (ALPICAM-GRUMCAM, PALLISCO, SEFAC, DINO et Fils, MIGUEL KHOURY), l'ACFCAM et les syndicats (SYNEFOR, GFBC).

La rencontre a réuni 30 participants en présentiel et 5 participants en streaming parmi lesquels : collaborateurs de la Cellule de Suivi de la régénération, du reboisement et de la vulgarisation sylvicoles. L'atelier était modéré par le Directeur du Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique Centrale (CERAD), Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO.

Les travaux, placés sous le haut patronage du Ministre des Forêts et de la Faune représenté par le Secrétaire Général dudit ministère, avaient pour principal objectif d'amender la *Circulaire n° 0086* en vue de projeter un nouveau texte juridique. Il s'agissait d'élaborer les standards de suivi pendant l'évaluation dynamique du renouvellement de la ressource forestière à travers le PNDPF. Plus spécifiquement, il s'agit d'établir la situation de référence du PNDPF ; de développer les outils et règlements de sa mise en œuvre et de développer des initiatives de renouvellement de la ressource forestière selon les opportunités.

Conformément à l'agenda, les travaux ont été organisés en cinq (05) principales séquences, à savoir :

- la cérémonie solennelle d'ouverture présidée par Le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune, Représentant le Ministre empêché, Monsieur NYONGNWNEN Joseph ;
- les travaux en sessions et panels en plénière ;
- les échanges et discussions des travaux de trois ateliers thématiques mis en place ;
- la restitution en plénière ;
- la cérémonie solennelle de clôture des travaux de l'atelier sylvicole.

L'économie des phases relatives à la solennité et aux exposés liminaires est présentée dans le rapport général de l'atelier. Les documents de bases sont joints en annexes.

Les principales recommandations issues de cet atelier sont ci-dessus listées

- Lancer un programme de formation en sylviculture durable destinés aux personnels des concessions forestières (ANAFOR/Sociétés forestières) ;
- Planifier la mise en œuvre des projets sylvicoles sur une durée minimale de 5 ans (MINFOF/ATIBT) ;
- Préparer un atelier de réflexion sur l'implication des CTD dans le PNDPF (MINFOF/CERAD) ;
- Etablir l'encrage gouvernemental du PNDPF (MINFOF) ;
- Atelier de présentation du PNDPF aux différents acteurs (MINFOF/ANAFOR) ;
- Atelier de réflexion stratégique sur la mise en œuvre du PNDPF ;
- Etude complémentaire pour analyser l'impact socio-économique du PNDPF (MINFOF/ANAFOR/MINEPAT) ;
- Capacité le Centre National des semences forestières (MINFOF) ;
- Mesures incitatives fiscales en faveur du secteur privé (MINFOF) ;
- Actualisation de l'arrêté 222 (Art 9) (MINFOF) ;
- Intégrer la réalisation des activités sylvicoles dans les fiches d'approbation des plans d'aménagement (MINFOF) ;
- Elaborer les Directives sylvicoles qui accompagneront toutes interventions sylvicoles tant pour les UFA que pour les Réserves Forestières et les Périmètre de Reboisement (MINFOF) ;
- La société forestière AlpiCAM-GrumCAM est disposée à accueillir d'autres sociétés sœurs pour un partage d'expériences (MINFOF/AlpiCAM-GrumCAM/ATIBT) ;
- Dans les concessions où l'on trouve les séries agroforestières, que celles-ci soient remplacées par les plantations dédiées aux activités de reboisement ;
- Communiquer les résultats de l'atelier de Mbankomo aux autres sociétés forestières et autres acteurs du secteur privé ;

Les travaux ont pris fin par une cérémonie de clôture présidée par le Directeur des Forêts, représentant du Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune.

Prochaines étapes :

- Elaboration et transmission du rapport de l'atelier au MINFOF ;
- Concertation entre la DF et la Cellule Juridique et choix de la nature juridique du texte (Lettre Circulaire, Décision ou Arrêté) ;
- Elaboration du Draft du texte juridique ;
- Atelier sur l'examen et de validation du Draft du texte proposé ;
- Soumission au Ministre des Forêts et de la Faune.



ATELIER DE RELECTURE DE LA CIRCULAIRE N°086 DU 18 MAI 2016, RELATIVE AUX TRAITEMENTS SYLVICOLES DANS LES FORETS PERMANENTES MBANKOMO, du 10 au 11 Janvier 2024

Les participants :

AKONO AKAM ATANGRAN SARVS

Nkoulo Yanick

John Ardeine ZIGITE (AFPI CAMEROUN)

MATHIE BANG FRANK

Nkong Ayisi

NDOCK Pascal Blair Airo

AMBARA JOSEPH

Yere Germain

DOUNHO Martin Roger

M. MBEGA ALEXANDRE

FOMARANT & FOMARANT

SIETH LISSA

NOUADJOU ABDOULATI

SOL Nadège

FIBE Isaac

VIOTICK MAESTRO

AKA GORA ZEDONIA

NGNOLWE Alexis

PAMBI B

ONDJIA TENDOUA Gerard

Fait Mbankomo, le 11 janvier 2024



APPUI AU SECTEUR PRIVE FORÊTS-BOIS PACTE VERT CAMEROUN



Financé par l'Union Européenne



UNIVERSELLES FORÊTS POUR UN DEVENIR DURABLE ET INCLURE